



PREFECTURE DU VAUCLUSE

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
Département entreprises, emploi et travail

Arrêté fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de Vaucluse

Vu le code du travail notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4,

Vu l'arrêté interministériel du 22 mars 2021 portant nomination de Madame Christine MAISON, en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Vaucluse à compter du 1^{er} avril 2021

Vu la décision du directeur de la DREETS PACA en date du 10 février 2022 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L2234-4 et suivants du code du travail autorisées à désigner un représentant au sein des observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles sus visés dans le département,

Vu l'arrêté du 27 avril 2018 fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de Vaucluse, et les arrêtés modificatifs survenus ultérieurement, le dernier en date du 5 janvier 2023.

La Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Vaucluse

ARRETE

Article 1^{er} : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé de la façon suivante :

- Pour l'administration, la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, ou son représentant,
- Au titre de l'UP - MEDEF 84 :
Titulaire : Mme Vanessa GOUEZ
Suppléant : M. Olivier BAGLIO
- Au titre de la CPME :
Titulaire : M. Olivier PIERI
Suppléante : Mme Valérie GUILLEMOT

- Au titre de l'U2P Vaucluse :
Titulaire : M. Dominique DAMIANO
Suppléant : M. Nordine SAIHI
 - Au titre de la FDSEA :
Titulaire : Mme Odile BRES
Suppléante : Mme Julie VIE
 - Au titre de l'UDES :
Titulaire : M. Kamel MAJRI
Suppléant : Mme Catherine GENTILHOMME
 - Au titre de la CGT :
Titulaire : M Frédéric LAURENT
Suppléant : Mme Laurence de VILLELE
 - Au titre de la CFDT :
Titulaire : M. Frédéric PELLEING
Suppléant : M. Gabriel BAGNOL
 - Au titre de la CGT-FO :
Titulaire : M. Jean-Luc BONNAL
Suppléant : Mme Myriam MERCIER
 - Au titre de la CFTC :
Titulaire : M. Yohann HOSTALERY
Suppléant : M Patrick DEVAUX
 - Au titre de la CFE-CGC :
Titulaire : M. Paul HOUSSEMAN
Suppléant : M. Georges BOUTINOT
 - Au titre de l'UNSA :
Titulaire : M. Dominique EON
Suppléant : Mme Jeanne BELMONTE
-

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 5 janvier 2023. Il sera publié au recueil des actes administratifs du département de Vaucluse.

Fait à Avignon le 3 mars 2023

Pour la directrice départementale de
l'emploi, du travail et des solidarités,
Le directeur départemental adjoint



Signé : Michel CAVAGNARA

Voie de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères 30000 NIMES).

La décision contestée doit être jointe au recours.